

FINANCES**Mandat spécial pour la participation à l'Assemblée Générale de l'Efus, les 18 et 19 mai 2017 à Riccione – Italie**

Remboursement des frais de mission

EXPOSE DES MOTIFS

Créé en 1987 sous les auspices du Conseil de l'Europe, le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus, selon le sigle en anglais) est le seul réseau européen d'autorités locales et régionales consacré à la sécurité urbaine. Il rassemble près de 250 villes et régions de 16 pays.

L'Efus est un lieu de soutien et d'inspiration pour les élus locaux et leurs équipes convaincus de la nécessité de travailler ensemble, au-delà des clivages politiques, pour une sécurité durable. Il favorise les échanges d'expériences entre collectivités selon le principe « les villes aident les villes ».

L'Efus organise son Assemblée générale, ainsi qu'un séminaire européen, les 18 et 19 mai 2017 à Riccione, en Italie. Ces rencontres constituent un moment clé de la vie de l'association. Elles sont l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et de discuter des priorités pour l'avenir proche. En outre, ces dernières prépareront la conférence internationale « Sécurité, Démocratie & Villes » 2017.

Ce déplacement sur deux journées occasionne notamment des frais d'hébergement qui dépassent le forfait journalier en vigueur.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'accorder un mandat spécial à Madame Sabrina Sebaihi, adjointe à la prévention/sécurité et à l'EMMAD, étant précisé qu'un ordre de mission est remis à Monsieur Aïssa Ghalmi, collaborateur et d'autoriser le remboursement des frais induits comme indiqué ci-dessus, afin qu'ils se rendent à l'assemblée générale de l'Efus qui se tiendra à Riccione en Italie le 18 et 19 mai 2017.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

FINANCES

2) Mandat spécial pour la participation à l'Assemblée Générale de l'Efus, les 18 et 19 mai 2017 à Riccione – Italie

Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-18 et suivants et R. 2123-22-1,

considérant que l'assemblée générale et le séminaire du forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) organisés les 18 et 19 mai prochains, entrent pleinement dans le programme municipal,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial à Madame Sabrina Sebaihi, adjointe au Maire en charge de la prévention/sécurité et de l'Espace municipal de médiation et d'accès au droit (EMMAD) et un ordre de mission à Monsieur Aïssa Ghalmi, collaborateur de l'adjointe précitée afin qu'ils participent à l'assemblée générale et au séminaire de l'Efus, pour assurer la représentation de la ville,

considérant que le montant des frais de mission sera pris en charge dans le cadre d'un mandat spécial,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 32 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial à Madame Sabrina Sebaihi, adjointe à la prévention/sécurité et à l'EMMAD et précise qu'un ordre de mission est remis à Monsieur Aïssa Ghalmi, collaborateur afin qu'ils se rendent à l'assemblée générale et au séminaire de l'Efus qui se déroulera à Riccione en Italie les 18 et 19 mai 2017.

ARTICLE 2 : AUTORISE le remboursement des frais de mission à compter du 17 mai comme suit :

- aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais d'inscription et de transport,
- dans la limite de 300 euros/jour/personne concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 MAI 2017